

Séance du mercredi 29 avril 2026

Étaient Présents : M. le PRÉSIDENT, Mme DALÉAS, Mme ZINT, Mme ELHORGA,
Mme DURBECQ, Mme DARRIEUTORT, M. BATUT, Mme MAURIN,

Absente excusée ayant donné procuration :

Mme THIEUX-MORA a donné procuration à Mme DALÉAS

Absentes excusées :

Mme BLEAU-VERDIER, Mme VANCAUWENBERGÉ

Délibération n° 07-29042026

Objet : Règlement budgétaire et financier du CCAS de LONS

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la délibération n°04-19102022 adoptant le règlement budgétaire et financier du CCAS de Lons dans le cadre de la mise en place du référentiel comptable M57 au 1^{er} janvier 2023.

Monsieur le Président explique qu'à l'occasion du renouvellement de la mandature, il est demandé au Conseil d'Administration d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) valable pour la durée de la mandature.

Ce RBF permet de :

- rappeler les normes applicables,
- décrire les procédures internes du CCAS
- de créer un référentiel commun.

Monsieur le Président propose d'adopter le RBF joint en annexe à la présente délibération.

Monsieur le Président précise que le présent RBF est adopté pour le budget principal et le budget annexe du CCAS, et qu'il pourra faire l'objet d'adaptations par voie d'avenants adoptés en conseil d'administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

ADOPTE le règlement budgétaire et financier tel que joint en annexe.

Fait et délibéré à Lons, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du CCAS


Nicolas PATRIARCHE